



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E163125

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2025

ÉDITÉ LE 15/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/04/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 31 240

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BELFORT 2016B00306

Siret : 810 888 289 00057

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4314509-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 149124860

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 149124860

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/05/2024

Raison sociale : FG TOITURE (AGENCE)

5 RUE DES COMBOTTES
25700 VALENTIGNEY

Téléphone : 03 81 93 15 00

Portable : 06 73 29 19 18

Fax :

Site Internet :

E-mail : fgtoiture@tuilex.fr

Responsabilité légale :

GAILLARD ARNAUD GÉRANT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	20/10/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	30/06/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/04/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	20/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.